

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 274

MONTREAL, LE VENDREDI 26 NOVEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Des tchadors en amiante?

Martine Turenne

Doit-on confectionner des tchadors en fil d'amiante pour les employées musulmanes d'une usine de produits chimiques qui refusent de travailler sans se couvrir la tête? Un turban peut-il remplacer un casque de construction? Une entreprise doit-elle aménager des lieux de culte convenant aux différentes religions de ses employés?

Ces questions, et bien d'autres, sur la meilleure façon de «gérer» les nombreux défis que pose la présence sur le marché du travail de salariés immigrants ou issus des minorités visibles, ont été vivement débattues cette semaine dans le cadre de *Montréal en harmonie*.

On y a parlé du respect, voire de l'encouragement des différences, en opposition au nivellement culturel. De la discrimination «positive», qui provoque ressacs ou injustices. Bref, de cette problématique bien actuelle, et devenue essentiellement montréalaise: 90% des nouveaux venus s'installent dans la région métropolitaine. Déjà, 11% de la population est d'une minorité visible.

Leur insertion heureuse ou cahotique sur le marché du travail dépendra donc d'attitudes venues tant des patrons que de l'ensemble des travailleurs.

«Il n'y a pas de recettes magiques», dit Madeleine Lussier, du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. Mais il y a des exemples à ne pas suivre, là où «l'accommodement raisonnable», comme on le dit dans le milieu, n'est plus à propos ou frise la caricature. «Le multiculturalisme devient une valeur ajoutée, dit-elle, à condition de l'encadrer et d'en établir les balises.»

Il est impossible, ajoute-t-elle, de plaire à tous les employés. Lorsque le processus d'intégration devient exclusion, il y a un problème.

Le premier ministre ontarien Bob Rae en a fait l'expérience, il y a quelques semaines, lorsque son gouvernement a affiché un poste qui excluait d'emblée les hommes blancs, anglophones et sans handicaps. Un tollé a suivi, obligeant Toronto à retirer carrement cette mise en candidature controversée. Le lendemain, le *Toronto Star* titrait: «L'interdit des mâles blancs est levé.»

«Le mieux est souvent l'ennemi du bien», a commenté hier à ce sujet le recteur de l'UQAM, Claude Corbo, auteur d'un livre sur l'intégration des immigrants. Son institution a elle-même essuyé les critiques de plusieurs de ses professeurs, l'an dernier, avec un questionnaire aux employés, sur lequel ils devaient inscrire leur appartenance sexuelle, ethnique, religieuse.

Certains se sont cru à une autre époque, où l'on s'intéressait à ce genre de choses pour des raisons moins nobles et charitables que celles du gouvernement fédéral. «Ca en a inquiété plusieurs», admet Claude Corbo.

Mais avec les pressions d'Ottawa, ajoute-t-il, une institution ne peut plus passer à côté de ce genre d'enquête. «Si l'on veut des subventions, on nous dit qu'il faut faire la preuve que notre personnel reflète la diversité canadienne.»

Mais pour éviter de sombrer dans l'arbitraire, poursuit-il, l'embauche doit demeurer le processus par lequel le meilleur candidat est choisi pour un poste déterminé.

Mais comment «gérer» tous ces gens issus de milieux ou de cultures parfois si différentes? «Il ne faut surtout pas refaire, à l'intérieur d'une entreprise, la carte géopolitique du monde», note Madeleine Lussier.

Selon une enquête révélée par le CRARR, les employeurs sont souvent mis mal à l'aise par les demandes, justes ou incongrues, qui émanent de groupes ethniques ou religieux. Ainsi, ce directeur d'une usine de produits chimiques, craignant que ses employées musulmanes voilées ne prennent en feu, et qui a suggéré de fabriquer un voile en amiante. Ou le cas plus connu de Sikhs désirant ajouter leur poignard et leur turban traditionnels à l'uniforme de la GRC. Doit-on aller si loin dans l'intégration et le respect des différences?

Tout est question de doigté, de subtilité et de bon dosage, dit Mme Lussier, qui répète qu'il n'y a pas de solutions miracles. Mais, chose importante pour éviter le chaos, toute demande doit être évaluée avec le plus grand sérieux, en évitant de créer des précédents qui pourraient rendre impossible la gestion d'une entreprise.

Madeleine Lussier a illustré son propos par le cas d'un hôpital montréalais qui a décidé récemment de «décatoliser» sa petite chapelle, la transformant en un lieu de culte neutre et commun aux employés de toutes les confessions. Mais une fois la Vierge rangée, un groupe a demandé à la direction de pouvoir aménager sa propre pièce de prières, à l'écart des autres. Une requête acceptée par la direction. «Depuis, d'autres groupes religieux ont demandé la même chose. Si eux l'ont obtenu, disent-ils, pourquoi pas nous?» Un argument tout à fait légitime, dit-elle, et qui rend bien fragile la frontière entre l'intégration et la «promotion de la diversité».

À l'UQAM, on semble avoir opté pour la solution de l'intégration «déconfessionnalisée». Un comité de travail, chargé de se prononcer sur l'intégration des employés de diverses nationalités, a recommandé que l'institution réaffirme son caractère laïque. «Il y a déjà dans la société tous les lieux de cultes souhâités», dit Claude Corbo.

Mais la ligne entre le sacré et le profane reste ténue. Bien laïque, l'UQAM ne fera pas exprès, conclut Corbo, pour ne servir que du porc dans ses cafétérias...

POLITIQUE

Construction: l'Ontario poursuit sa riposte

PAGE A-5



LE MONDE

L'automne social est chaud en Europe

PAGE A-7



LES ACTUALITÉS

Nordiques: Jean-Paul L'Allier répond à ses détracteurs

PAGE A-2

La fin du zonage agricole?

Le projet de loi 123 permettra à Québec de dézoner à la pièce les meilleurs territoires au nom de l'intérêt de la collectivité urbaine

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a décidé de mettre la hache dans plusieurs piliers législatifs du régime de protection accordé jusqu'ici aux meilleurs territoires agricoles de la province, qui avait été mis sur pied pour assurer son auto-suffisance alimentaire et la survie de ce secteur économique important.

C'est ce que découvent depuis quelques jours les agriculteurs, l'opposition et le milieu environnemental, qui se préparent à livrer au gouvernement une dure lutte

si le parrain du projet de loi 123, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), M. Yvon Picotte, ne le modifie pas avant la traditionnelle cavalcade parlementaire des Fêtes.

Le projet de loi 123 apporte les changements suivants: ■ le gouvernement se donne le droit, par règlement, d'autoriser les activités de son choix même à l'intérieur de la zone réservée exclusivement à l'agriculture, dont le «vert foncé» sera désormais troué de «blanc»; si l'on reprend la terminologie rendue populaire en 1989 lors de l'adoption de la loi 100, Québec avait alors dézonné les zones péri-urbaines pour en faire des «zones blanches»,

promettant, en échange, de ne plus toucher aux zones vertes foncées, soit les terres de catégorie 1, 2 et 3, selon l'inventaire canadien.

■ La Commission de protection du territoire agricole (CPTA) pourra maintenant justifier le dézoning de certaines parties de la zone verte en invoquant l'intérêt supérieur des collectivités urbaines. Jusqu'ici, la loi obligeait la CPTA à «prendre en considération les critères socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité rurale». Le projet de loi 123 a fait sauter le terme «ru-»

VOIR PAGE A 10: ZONAGE

Lumières sur la ville



PHOTO JACQUES NADEAU

PAR UN FROID SAISSANT, — des records de basse température ont été brisés hier à Montréal —, un père, François Chartier, et, sur ses épaules, son fils Vincent Maël s'en donnaient à cœur joie devant l'immense arbre de Noël qui brillait de mille feux face à la Place Ville-Marie. Pour eux, la saison des Fêtes était déjà commencée.

Quelle troisième voie?

Le PQ reconnaît plusieurs éléments de son programme dans le rapport du groupe de Jean Allaire

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Parti québécois reconnaît maints éléments de son propre programme dans le rapport du groupe Reflexion Québec, dirigé par le libéral dissident Jean Allaire, révèle un document interne péquiste qui trace la comparaison entre les idées lancées dans ce rapport avec celles du Parti québécois.

Essentiellement, le PQ ne trouve guère d'idées nouvelles aptes à justifier la création d'un nouveau parti, y compris au chapitre de l'avenir constitutionnel du Québec.

Ce document interne est en fait une analyse préliminaire qui a été réalisée par l'aile parlementaire du Parti québécois. LE DEVOIR en a obtenu un exemplaire. Le leader péquiste en Chambre, M. Guy Chevrette, en a confirmé l'authenticité.

Les analystes signalent d'entrée de jeu le caractère méritoire et intéressant du rapport *Un Québec responsable*. Mais ce n'est pas pour cela qu'ils se sont donné la peine de faire l'exégèse de ce document que d'aucuns associent à la fa-

meuse troisième voie. Le PQ poursuit deux objectifs:

■ démentir les affirmations de MM. Allaire et Dumont selon lesquelles le PQ considérerait la souveraineté comme un dogme et n'aurait aucun projet de société à proposer;

■ démontrer que rien dans ce document ne justifierait la création d'un nouveau parti politique susceptible de diviser le vote souverainiste et ainsi d'empêcher l'élection du seul parti qui promet de tenir un référendum sur la souveraineté, une étape que les membres du Groupe Reflexion Québec jugent pourtant essentielle.

En ce qui concerne la souveraineté, écrivent les analystes péquistes, «la réflexion du Groupe est tout à fait conforme à celle du Parti québécois et du Bloc québécois, jusqu'au moment où il aborde l'ampleur des éléments que le Canada et le Québec souverain devraient mettre en commun.»

À cet égard, les auteurs laissent entendre

Inconduite sexuelle

Les plaintes contre les médecins ont triplé en 1993

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le nombre de plaintes de nature sexuelle faites au syndicat de la Corporation professionnelle des médecins du Québec a triplé depuis l'an dernier et atteint un sommet jamais égalé en 10 ans.

Tel est du moins le constat posé dans le rapport annuel du Bureau du syndic, chargé d'étudier les plaintes, de faire enquête et, éventuellement, de les référer au comité de discipline de la Corporation.

Le rapport démontre qu'en 1992-93, pas moins de 30 plaintes de nature sexuelle ont été faites à la Corporation des médecins, comparativement à dix l'année précédente.

À la Corporation des médecins, on explique cette augmentation subite par l'importante attention portée par les médias à cette question et à certaines décisions rendues par les tribunaux. «C'est difficile à expliquer. Peut-être que le public est plus sensibilisé et que les gens sont

VOIR PAGE A 10: PLAINTES

Les policiers de la CUM menacent de paralyser le service

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

La Fraternité des policiers de Montréal promet de paralyser les services de la police si les négociations pour renouveler leur contrat de travail avec la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ne débloquent pas.

2500 policiers se sont réunis, hier, à l'aréna Maurice-Richard pour entendre leur exécutif faire le point sur l'état de la situation.

Le président du syndicat des 4500 policiers de la CUM, Yves Prud'homme, est clair: «On va démontrer aux patrons que sans la collaboration des policiers le service ne pourra pas fonctionner...tout simplement.»

Le président de la CUM, Michel Hamelin, reconnaît que les moyens de pression qui seront engagés par les policiers, comme le respect à la lettre de la convention

VOIR PAGE A 10: POLICIERS

Contrôler son déficit ou perdre son indépendance

L'ex-ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande fait la leçon au Canada

Otawa (PC) — Le Canada doit absolument assumer le contrôle de son déficit ou s'approprier à perdre son indépendance économique.

C'est ce qu'a affirmé hier l'ex-ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande, pays qui était au bord de la banqueroute il y a neuf ans, et au redressement duquel il a fortement contribué.

Les réformes nécessaires au rétablissement de la santé financière canadienne seront douloureuses, reconnaît Roger Douglas, dans une interview télévisée.

La douleur sera toutefois plus intense si le Canada attend et que la situation se détériore, a ajouté M. Douglas, aujourd'hui consultant de la Banque mondiale.

Si les Canadiens ne s'attaquent pas eux-mêmes à la situation, quelqu'un d'autre le fera à leur place. En d'autres

VOIR PAGE A 10: DÉFICIT

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A8
Agenda culturel..B8	Idées.....A9
Annonces classées..B4	Le Monde.....A7
Avis publics.....A4	Montréal.....A3
À Voir.....B10	Mots croisés.....B4
Culture.....B7	Politique.....A6
Économie.....B5	Les Sports.....A6



Météo
Ensoleillé
Max: -1
Détails en A4

VOIR PAGE A 10: PQ

LE DEVOIR

LES SPORTS

FOOTBALL



Deux Bears jubilent, un Lion s'en va: l'attaque du Chicago vient d'inscrire le seul touché du match dans un gain de 10-6.

Aikman n'a pu faire la différence

Les Dolphins vainquent les Cowboys sur le dernier jeu du match: 16-14

Irving, Texas (AP) — À sa deuxième tentative, Pete Stoyanovich a réussi un placement de 10 verges, permettant aux Dolphins de Miami de surprendre les Cowboys de Dallas au compte de 16-14, hier, lors du dernier jeu du match.

Leon Lett, un joueur défensif, a simplement touché au ballon sur une première tentative ratée du botteur des Dolphins, avec trois secondes à jouer, à la ligne de trois verges, plutôt que de recouvrer le ballon.

Stoyanovich, recevant l'aide de ses coéquipiers pour retirer le neige sur le gazon synthétique, a par la suite réussi le botté victorieux lors d'une journée où il aurait été préférable de faire du toboggan plutôt que de jouer au football, dans l'Etat du Texas. Il s'agissait du premier match au Texas Stadium disputé sous la neige.

La recrue Kevin Williams a inscrit les deux touchés des perdants, le premier à la suite d'une passe de quatre verges et l'autre lors d'un retour de botté de 64 verges. L'attaque des Cowboys, menée par Troy Aikman, de retour après une absence de quelques semaines, a semblé piétiner tout au long de la deuxième demie, permettant le retour des Dolphins. Pour les vainqueurs, Keith Byars a inscrit un majeur après une course de 74 verges.

Bears 10, Lions 6

À Pontiac, au Michigan, les Lions de Detroit ont perdu Barry Sanders, le match et presque toute leur avance en tête de la division centrale de la NFC.

Les Bears de Chicago, inspirés par le jeu de l'ailier défensif Trace Armstrong, ont obtenu cinq sacs du quart et provoqué quatre revirements dans une victoire de 10-6 face aux Lions de Detroit, hier, jour de l'Action de Grâce aux États-Unis.

Il s'agit de la troisième victoire de suite des Bears (6-5) à l'extérieur après des gains enregistrés à San Diego et Kansas City. Les Lions (7-4) ont perdu leurs deux derniers matches et ils seront ex aequo en tête de leur division avec Green Bay si les Packers parviennent à vaincre les Buccaneers de Tampa Bay, dimanche.

Sanders a subi une entorse au genou gauche au milieu du troisième quart. Il risque de rater de trois à cinq semaines en raison d'une déchirure ligamentaire. Heureusement, la blessure ne nécessitera pas d'opération, a déclaré un médecin de l'équipe.

Jim Harbaugh, qui n'a jamais connu de succès au Silverdome, a complété neuf de ses 16 passes pour des gains de 123 verges dont une passe de touché de 42 verges à Terry Obee. Il a commis une interception. Kevin Butler a ajouté un placement de 27 verges.

Nordiques 8, Kings 6

Un cauchemar pour les gardiens

Sept points pour Sakic et Kamensky

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Québec — Dominant 5-0 après 23 minutes de jeu, les Nordiques ont failli gâcher un bel effort face aux Kings de Los Angeles qu'ils ont finalement battus 8-6 dans un match bizarre ponctué par la performance romanesque de l'officiel Jim Anderson, hier, en présence de 14 897 spectateurs au Colisée et d'un large auditoire télévisuel.

En avant 7-3 au début du troisième vingt, les Nordiques pensaient bien que le tour était joué. Ils avaient été plus affamés que leurs rivaux. Mais deux buts additionnels des Kings en avantage numérique - ils en ont obtenu cinq au total - ont procuré une fin de match excitante.

Mike Ricci (9e) a concrétisé la victoire en dirigeant la rondelle dans le filet abandonné par le gardien à la faveur d'un sixième joueur.

Quant au piètre rendement de Anderson, un policier de profession, soulignons qu'il a infligé 27 pénalités mineures, dont 20 au

cours des deux premières périodes, en plus de décerner un tir de pénalité. La partie a pourtant été dénuée de rudesse.

La LNH a encore raté une excellente occasion de redorer son image, la partie d'hier étant présentée par quatre réseaux de télévision à travers le Canada et les États-Unis.

Joe Sakic, avec deux buts et deux aides (9e et 10e) et Valeri Kamensky, avec deux buts et une aide (7e et 8e) ont dirigé l'offensive des locaux. Mats Sundin, auteur de son 15e but en plus de récolter deux aides, Mike McKee, avec son premier but dans la LNH, et Andrei Kovalenko (6e) ont été les autres buteurs.

Luc Robitaille a été le meilleur des Kings avec une production de quatre buts, ses 8e, 9e, 10e et 11e. Wayne Gretzky (10e), en plus de trois passes, et Rob Blake (7e) ont ajouté les autres filets.

La soirée a été un cauchemar pour les gardiens. Jocelyn Thibault a reçu 43 tirs tandis que le duo formé de Kelly Hrudey et Rick Krickle a fait face à 35 lancers. Krickle a été solide après s'être amené dans le match quand le pointage était 5-0.

Le Canadien a lavé son linge sale... en privé

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Jacques Demers a convoqué certains joueurs en particulier avant de commander un entraînement d'à peine 40 minutes au retour du massacre de Philadelphie et Jean-Jacques Daigneault a invité ses coéquipiers à tenir une petite réunion en privé tout de suite après.

Conclusion: on joue mal depuis le début de la saison en fait, et plus spécialement depuis trois semaines (2-6-1), mais il ne faut surtout pas paniquer aussi tôt: «C'est important de prendre conscience de la situation mais il n'y a rien de dramatique», a résumé Patrick Roy. La tendance était à la dé-dramatisation et l'organisation est toujours aussi habile à désamorcer les bombes.

Même que Jacques Demers avait retrouvé tout son positivisme et s'est livré à un véritable éloge de la patience.

«La situation est plus positive qu'hier», a-t-il commencé par dire sans qu'on sache trop pourquoi devant une meute de journalistes atti-

rés par les déboires de son équipe.

«On a parlé avec certains joueurs, mais il n'est pas question de laver notre linge sale en public. La situation n'est pas dramatique, mais pas acceptable non plus.

«On a vécu le même scénario l'an passé, on était critiqué sur la place publique mais c'a fini par débloquer et on a gagné la coupe. Or il n'y a pas eu tellement de changements sur notre équipe et il est impossible que tout soit changé en l'espace de six mois.

«Ma patience a porté fruit. On disait que j'étais trop bon, que je donnais trop de congés, mais je n'ai pas écouté et j'ai fait pour le mieux. Je ne panique pas, je suis sûr qu'on va s'en sortir, j'ai confiance en mes joueurs. Je vais bientôt diriger mon 800e match (il en a 744 à sa fiche) et dans cette ligue-là, tu ne peux atteindre ce total si tu te laisses piler sur les pieds.

«On sait qu'il y a des problèmes, on sait exactement où ils se situent et on va les régler. On est juste en novembre et cette équipe-là va se re-

Les lendemains de l'élimination de la France en qualifications au Mondial

Gérard Houllier jette l'éponge

Paris (Reuter) — L'onde de choc de l'élimination de la France de la Coupe du monde 1994 a balayé Gérard Houllier, qui a démissionné, hier, de ses fonctions de sélectionneur national.

«Notre élimination a été cruelle et douloureuse mais nous n'avons pas atteint notre objectif et il était logique que je m'en aille», a déclaré le successeur de Michel Platini, sous le feu des critiques depuis le tragique France-Bulgarie du 17 novembre dernier.

Deux désastres en moins d'un mois ont précipité la chute de cet ancien professeur d'anglais, surnommé l'intello du foot pour sa passion pour la stratégie.

«L'équipe de France a fait un bon parcours avant de chuter contre Israël et lors de ces 15 se-

condes fatales de France-Bulgarie, a-t-il rappelé. Seulement 15 secondes sur 90 minutes ont basculé dans le mauvais sens.»

La tête de Houllier était mise à prix depuis la défaite face à Israël et les propos de Michel Platini, qui était monté au créneau pour souhaiter sa démission en cas de non-qualification.

L'ancien numéro 10 de légende reconverti en président du comité d'organisation de la Coupe du monde 1998, a salué, hier, sans émotion «le choix de la logique et de la raison.»

Longtemps relégué dans l'ombre de Platini, dont il fut le fidèle bras droit pendant quatre ans, Houllier avait pris les commandes en juillet 1992 dans la foulée de la prestation catastrophique de

«Ça n'arrivera plus»

Dale Hunter reprend le collier ce soir contre les Penguins

Landover (AP) — Dale Hunter s'est excusé et il a purgé sa peine pour son geste répréhensible. Pis encore, il a été un témoin privilégié des déboires des Capitals de Washington durant les huit semaines qu'a duré son absence.

«Il est plus pénible de regarder des tribunes quand l'équipe perd», raconte l'athlète natif de Petrolia, une petite localité de l'Ontario. «Les défaites font mal, on pense à ses coéquipiers et on se dit que, peut-être, on pourrait être utile.»

Hunter a livré son dernier match le 28 avril dernier. Ce soir-là, il a frappé par derrière Pierre Turgeon, des Islanders de New York, lors d'un match éliminatoire. Turgeon, qui venait de marquer, a subi alors une séparation de l'épaule qui lui a fait rater six matches.

Hunter a reçu une suspension de 21 matches, la plus longue de l'histoire de la Ligue nationale pour un incident n'impliquant pas un bâton. Il a de plus écoupé une amende de 150 000\$.

Hunter revient au jeu ce soir, à Landover, face aux Penguins de Pittsburgh. Pour souligner l'événement, la direction des Caps va remettre une affiche de Hunter à tous les amateurs qui franchiront les tourniquets.

«C'est arrivé dans le feu de l'action et c'est maintenant chose du passé, dit Hunter. Ça n'arrivera plus. Je préfère me tourner vers l'avenir plutôt que de regarder dans le passé.»

Hunter ne veut plus commenter l'incident. Il s'est depuis longtemps excusé auprès de Turgeon et il a purgé sa peine. Maintenant, il veut se remettre au travail au plus tôt.

«Les médias ne l'ont pas ménagé. C'est pourquoi il a le droit de tout oublier et de repartir à zéro», explique l'entraîneur des Capitals, Terry Murray. «Je dirais qu'il est un peu amer au sujet de la suspension.

«Perdre de l'argent et ne pas pouvoir exercer son métier l'ont rendu, je crois, un peu amer. Mais il ne peut rien y changer.»

Hunter s'entraîne avec ses coéquipiers depuis quelques semaines déjà. S'il y a un élément positif à retenir de tout cela, c'est que Hunter sera frais et dispos alors que les joueurs de la LNH auront déjà un quart de saison dans le corps.

«Je pense qu'il sera gonflé à bloc pour son retour, dit Murray. Mais j'ignore ce qu'il adviendra après sept ou 10 matches.»

Son retour ne pouvait survenir à un meilleur moment pour les Capitals. Hunter devrait contribuer à raviver le jeu de puissance, lequel occupait le quatrième rang l'an dernier avant de se volatiliser cette saison.

Les Caps (10-11-0) ont marqué moins de trois buts en moyenne par match.



Reconnaissez-vous le coquin? Dale Hunter se rehausse ses patins ce soir contre Pittsburgh.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou à l'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée ou certifiée, et être adressée à:

La Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
3099-6904 Québec Inc. Restaurant Cartoun's 1451 1451, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 652-735	Autorisation de films dans un restaurant pour vendre	1451, Ste-Catherine Est Montréal
2855-0952 Québec Inc. Trattoria De Nino 5138, Jarry Est St-Léonard (Québec) Dossier: 378-760	1 Restaurant pour vendre	5138, Jarry Est St-Léonard (Québec)
Café Tucson Café Tucson 2020, rue Crescent Montréal Dossier: 233-502	Restaurant pour vendre 3 Bars avec danse	2020, rue Crescent Montréal
La Brasserie Les Halles Ltée Resto-Bar Les Halles 3550, chemin Longueuil Dossier: 317-958	Changement de catégorie de Brasserie avec danse et spectacles à Bar avec danse et spectacles	3550, chemin Chambly Longueuil
2956-8325 Québec Inc. Bar Le Royal Ste-Catherine 251, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 988-246	251 autorisations de films et spectacles dans 2 Bars avec danse	251, Ste-Catherine Est Montréal
2738-8461 Québec Inc. Restaurant Place Mirra Enr. 252, Lakeshore Road Pointe-Claire Dossier: 1068-311	Changement permanent d'endroit d'exploitation d'un Restaurant pour vendre	252, Lakeshore Road Pointe-Claire
2947-4343 Québec Inc. Restaurant Au Gout Thaïlandais 4611, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux Dossier: 351-551	1 Restaurant pour servir avec spectacles	4611, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux
2969-5491 Québec Inc. La Cage aux Sports Terrebonne 6455, Jean Talon Est Bureau 900, St-Léonard Dossier: 1070-150	1 Restaurant pour vendre, 1 Bar	2247, Chemin Gaston Terrebonne
2969-0542 Québec Inc. Arby's 2280, Alice Nolin St-Laurent Dossier: 1070-606	1 Restaurant pour vendre Aire commune	5815, Route Transcanadienne G-022A, Pointe-Claire
3099-8736 Québec Inc. Al-Diwan Enr. 9030, De l'Acadie Montréal Dossier: 1070-705	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles	9030, De l'Acadie Montréal
2960133 Canada Inc. Bo's Deli Restaurant 5245, boul. Cousineau St-Hubert Dossier: 275-180	1 Restaurant pour vendre	5245, boul. Cousineau St-Hubert
Le Groupe des cinq Coupoles Inc. Le Groupe des cinq Coupoles Inc. 2955, rue Fendall Montréal Dossier: 1070-739	1 Restaurant pour vendre	3829, St-Denis Montréal
Hippodrome Blue Bonnets Inc. 7440, boul. Décarie Montréal, QC. H4P 2H1	Demande de licence de piste de courses	7440, boul. Décarie Montréal, QC. H4P 2H1

Le requérant demande l'autorisation de tenir 50 programmes de courses de chevaux de race Thoroughbred et 191 programmes de courses de chevaux de race Standardbred.

Le président et directeur général
Ghislain K. Laflamme, avocat

Québec

avis de demande de licence de piste de courses

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée ou certifiée, et être adressée à: La Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, 9e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Hippodrome Blue Bonnets Inc. 7440, boul. Décarie Montréal, QC. H4P 2H1	Demande de licence de piste de courses	7440, boul. Décarie Montréal, QC. H4P 2H1

Le requérant demande l'autorisation de tenir 50 programmes de courses de chevaux de race Thoroughbred et 191 programmes de courses de chevaux de race Standardbred.

Le président et directeur général
Ghislain K. Laflamme, avocat

Québec

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

HIER

Los Angeles 6 Québec 8

Conférence de l'Est	Section Nord-Est	Section Atlantique	Section Pacifique
Pittsburgh	23 12 7 4 85 81 28	NY Rangers	23 16 5 2 90 60 34
Boston	21 10 5 6 71 58 26	New Jersey	21 15 5 1 79 52 31
Montréal	22 10 9 3 64 63 23	Philadelphie	24 14 9 1 108 98 29
Québec	22 8 11 3 83 80 19	Washington	21 10 11 0 62 64 20
Buffalo	22 8 12 1 80 82 17	Florida	22 8 11 3 61 67 19
Ottawa	20 5 13 2 70 99 12	NY Islanders	21 7 12 2 72 74 16
Hartford	22 5 15 2 57 87 12	Tampa Bay	22 6 14 2 53 68 14
Conférence de l'Ouest	Section Centrale	Section Pacifique	
Toronto	24 16 4 4 94 64 36	Calgary	23 14 6 3 90 73 33
St. Louis	21 12 5 4 68 73 28	Vancouver	21 12 9 0 72 67 24
Dallas	24 11 8 5 85 76 27	Los Angeles	22 9 11 2 86 9 20
Chicago	21 11 8 2 71 60 24	San Jose	25 8 13 4 62 78 20
Detroit	21 9 10 2 84 80 20	Anaheim	23 8 13 2 63 78 18
Winnipeg	23 8 12 3 74 85 19	Edmonton	24 3 18 3 62 93 9

LES MENEURS

Canadien	Nordiques
Ricci, Phi 13 28 41	Sakic 8 23 31
Ortoy, LA 9 32 41	Andrychuk, Tor 12 29
Morand, Dal 20 15 35	Hill, StL 13 16 29
Brind Amour, Phi 9 25 34	Turgeon, Isl 12 16 28
Clark, Tor 22 11 33	Leetch, Ran 7 21 28
Fedorov, Det 14 19 33	Ricci 8 7 15
Jagr, Pit 11 22 33	Kudelski, Ott 19 8 27
Oates, Bos 9 24 33	Plenty, Cal 11 16 27
Gilmour, Tor 6 27 33	Francis, Pitt 7 20 27
Rozek, Chi 13 18 31	

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

HIER

Miami 16 Dallas 14

Detroit 6 Chicago 10

Conférence américaine	Section Est	Section Centrale	Section Ouest
Miami	11 9 2 0 234 196 818	Houston	10 6 4 0 233 177 600
Buffalo	10 8 2 0 195 129 800	Pittsburgh	10 6 4 0 228 173 600
Jets de NY	10 6 4 0 234 170 600	Cleveland	10 5 5 0 188 208 600
Indianapolis	10 3 7 0 154 233 300	Cincinnati	10 0 10 0 112 241 900
N-Angleterre	10 1 9 0 126 215 1100	Section Ouest	
Conférence nationale <td>Section Est <td>Section Centrale <td>Section Ouest </td></td></td>	Section Est <td>Section Centrale <td>Section Ouest </td></td>	Section Centrale <td>Section Ouest </td>	Section Ouest
Giants de NY	10 7 3 0 187 121 700	Detroit	11 7 4 0 210 176 636
Dallas	11 7 4 0 234 169 636	Green Bay	10 6 4 0 225 178 600
Philadelphia	10 4 6 0 158 198 400	Chicago	11 6 5 0 171 147 645
Phoenix	10 3 7 0 183 178 300	Minnesota	10 5 5 0 165 200 500
Washington	10 2 8 0 151 239 200	Tampa Bay	10 3 7 0 143 262 300
Conférence nationale <td>Section Est <td>Section Centrale <td>Section Ouest </td></td></td>	Section Est <td>Section Centrale <td>Section Ouest </td></td>	Section Centrale <td>Section Ouest </td>	Section Ouest
Giants de NY	10 7 3 0 187 121 700	Detroit	11 7 4 0 210 176 636
Dallas	11 7 4 0 234 169 636	Green Bay	10 6 4 0 225 178 600
Philadelphia	10 4 6 0 158 198 400	Chicago	11 6 5 0 171 147 645
Phoenix	10 3 7 0 183 178 300	Minnesota	10 5 5 0 165 200 500
Washington	10 2 8 0 151 239 200	Tampa Bay	10 3 7 0 143 262 300
Conférence nationale <td>Section Est <td>Section Centrale <td>Section Ouest </td></td></td>	Section Est <td>Section Centrale <td>Section Ouest </td></td>	Section Centrale <td>Section Ouest </td>	Section Ouest
Giants de NY	10 7 3 0 187 121 700	Detroit	11 7 4 0 210 176 636
Dallas	11 7 4 0 234 169 636	Green Bay	10 6 4 0 225 178 600
Philadelphia	10 4 6 0 158 198 400	Chicago	11 6 5 0 171 147 645
Phoenix	10 3 7 0 183 178 300	Minnesota	10 5 5 0 165 200 500
Washington	10 2 8 0 151 239 200	Tampa Bay	10 3 7 0 143 262 300

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PQ Le PQ se dit ouvert aux liens entre le Canada et le Québec souverain

SUITE DE LA PAGE 1

que les positions respectives du Groupe de réflexion et du PQ ne sont pas forcément irréconciliables à jamais.

D'une part, écrivent-ils, le Groupe de réflexion émet lui-même de fortes réserves sur les chances de succès de la formule de parlement supranational qu'il propose.

D'autre part, le PQ a déjà convenu, dans son manifeste *Un Québec dans un monde nouveau*, de la nécessité de «rester ouvert sur ces questions».

Les auteurs font valoir que les divergences entre le Groupe et le PQ ont trait davantage à la nature des organismes de gestion du partenariat à inventer entre un Québec souverain et le Canada, qu'à son étendue.

Le Groupe parle d'un partenariat économique et politique. La réflexion du Groupe Allaire est conforme à celle du PQ sur la nécessité d'un lien économique, écrivent-ils. Quant à un partenariat plus étendu (politique), le PQ mentionne dans son manifeste *Un Québec dans un monde nouveau* que les traités à conclure avec le Canada pourront excéder le strict

cadre économique lorsque les intérêts du Québec et du Canada le requerront.

Là où les deux organisations se démarquent, c'est au sujet des organismes de gestion du partenariat. Le PQ propose un conseil, un secrétariat et un tribunal. Le Groupe suggère un parlement commun qui apparaît au PQ, à sa face même, comme inacceptable au Canada: lourd, complexe, coûteux, inefficace et qui tendrait vers un fédéralisme hyperasymétrique dont le reste du pays ne voudra jamais.

Les auteurs concluent ce chapitre avec cette mise en garde: «Les souverainistes ont un devoir de réflexion. Ils ont aussi le devoir de définir et de proposer un projet clair, réalisable et crédible. La tentation d'aller plus facilement convaincre les indécis en laissant miroiter des perspectives irréalisables cadre mal dans ce devoir de réflexion».

Il est intéressant de noter que les analystes péquistes ont tenu compte des positions du Bloc québécois. Ils rappellent ainsi l'ouverture du Bloc à un parlement commun composé de députés délégués, dans

la mesure où le Canada le suggère.

Quant aux autres chapitres:

■ **santé**: l'analyse du Groupe s'inspire grandement des conclusions de la Commission Rochon, mise sur pied par le PQ en 1985, dont un ex-commissaire est député péquiste (Roger Bertrand) et dont le président (Jean Rochon) sera candidat du PQ. Le programme du PQ reprend plusieurs idées du Groupe: décentralisation, CLSC porte d'entrée du système, l'accent sur la prévention, le maintien à domicile, etc.

■ **éducation**: le Groupe suggère une consultation directe auprès de la population pour définir les valeurs et les orientations de l'école. Le PQ propose des états généraux. Le PQ reconnaît ses propres positions dans plusieurs suggestions du Groupe sur la mission propre de l'école, la redéfinition des programmes au secondaire, la place centrale

que doivent occuper les enseignants, l'articulation entre les ordres d'enseignement, etc.

■ **économie**: le Groupe «s'est contenté de reprendre les constats bien connus... Tout cela est un

peu court», écrit le PQ, qui fait la même critique sur les solutions soumises: l'Etat catalyseur, le guichet unique pour les entreprises, le revenu minimum garanti, la disponibilité de capital de risque, attirer les multinationales et encourager alliances stratégiques, etc.: «Il est difficile d'identifier une seule idée vraiment nouvelle».

■ **Etat**: «Il s'agit d'une analyse tout ce qu'il y a de plus classique que toute association patronale préoccupée par la santé financière de nos gouvernements aurait pu écrire. On pourrait comparer ce texte au discours de Kim Campbell dans la campagne fédérale. On y énonce une série de moyens permettant d'administrer avec rigueur les finances publiques en précisant qu'il faut revoir le rôle de l'Etat. Mais sans par ailleurs indiquer les choix budgétaires. La définition qu'on donne de l'Etat est si large, qu'elle pourrait même justifier la croissance de l'Etat».

■ **démocratie**: il s'agit aux yeux du PQ du chapitre le plus innovateur (premier ministre élu au suffrage universel, référendums, vote libre au Parlement, etc.). Mais le PQ souligne les «effets pervers» de certaines propositions qui méritent d'être étudiées en profondeur.

POLICIERS

La sécurité des citoyens ne sera pas mise en cause

SUITE DE LA PAGE 1

collective, risquent d'entraîner des coûts supplémentaires. Il prévient les policiers que cet argent ne sera plus disponible pour favoriser un règlement: «Nous ne taxerons pas les citoyens pour financer les moyens de pression des policiers».

Ce qui importe, souligne-t-il, c'est que la sécurité des citoyens ne soit pas mise en cause. En tel cas, la CUM fera immédiatement appel au Conseil des services essentiels comme elle l'a fait en juillet dernier.

Depuis juillet, la position des policiers reste la même: ils refusent que la CUM applique «de façon stricte et déraisonnable» la loi 102. Yves Prud'homme accuse la partie patronale de refuser de négocier sérieusement. «C'est faux», réplique le président de la CUM.

Michel Hamelin affirme qu'il n'existe actuellement aucun vide politique à la CUM et au Service de police de la CUM. On sait que le poste de M. Hamelin est convoité par la mairesse de Ville Mont-Royal, Vera Danlyuk, et que la police va bientôt avoir un nouveau directeur.

Il est clair que le président de la fraternité, Yves Prud'homme, joue sur ce tableau: «Si j'étais le nouveau joueur - le nouveau directeur de la police - j'aimerais commencer avec une équipe qui est en forme, qui est de bonne humeur et qui est motivée. Alors je laisse le soin à ce nouveau joueur de prendre ses responsabilités... y faut faire quelque chose, il faut conclure une entente».

Le président de la Fraternité des policiers rappelle, à l'intention des dirigeants de la CUM, que les policiers de la Sûreté du Québec et ceux de Laval sont parvenus à des ententes qui «respectaient» la loi 102 sans en épouser la lettre.

Yves Prud'homme répète que ses membres sont prêts à accepter un gel salarial pour 1993 et 1994, comme le veut la loi 102, mais qu'ils veulent obtenir l'équivalent de ce que touchent les membres d'autres corps policiers, ceux de Laval par exemple, pour la troisième année de la convention collective.

Ca veut dire une augmentation de 4,5% en 1995. La fraternité affirme que la CUM offre 1%.

Le président de la CUM, Michel Hamelin, dit de son côté que l'offre qui est sur la table pour 1995 est supérieure à 1%. Il refuse cependant d'avancer un chiffre: «Je ne veux pas négocier sur la place publique».

En 1994, un constable de première classe du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal touchera 9895 pour une semaine de travail. En regard de la rémunération, les policiers de la CUM seront alors au 34^{ème} rang parmi l'ensemble des corps policiers du Québec.

A Laval, le même policier gagnera 1.034\$. Au Québec, c'est la ville de Baie-Comeau qui est la plus généreuse envers ses policiers, le même constable touchera 10895 à Baie-Comeau en 1994.

Yves Prud'homme fait valoir que les policiers de la CUM servent une très large partie de la population du Québec: «Ce qu'on demande c'est d'avoir des conditions de travail qui respectent nos responsabilités et qui respectent aussi le contexte difficile dans lequel nous sommes appelés à exercer nos fonctions».

Ce matin, les policiers abandonnent leurs uniformes et portent le «jeans» pour travailler, c'est un premier moyen de pression. «Ca commence, ça commence vous allez voir», lance Yves Prud'homme. Il affirme que le respect intégral de la convention collective fera mal au SPCUM.

La direction de la police prévient les 4.500 policiers qu'elle n'hésitera pas à prendre «des mesures appropriées» si la situation l'exigeait et qu'elle condamnera «sans hésiter» tout geste qui serait de nature à compromettre la sécurité publique.

Elle rappelle aussi aux policiers que leur travail consiste à assurer «intégralement» la sécurité publique.

La direction du SPCUM veut rassurer la population en indiquant que les moyens de pression se résument, pour le moment, au port du «jeans» et à des mesures administratives qui vont perturber le fonctionnement interne de la police.

A Québec, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, dit qu'il suivra de près l'évolution du dossier.

ZONAGE

«Donner de la corde aux promoteurs plutôt qu'aux agriculteurs»

SUITE DE LA PAGE 1

ral, ce qui donne à la commission de justifier désormais un dézonage par la nécessité d'assurer la «viabilité d'une collectivité».

Les fonctionnaires parlent de ce changement comme de «l'article Louiseville», qui serait cher au parrain de la loi, M. Picotte n'aurait jamais accepté le refus de la CPTA de dézoner un terrain requis par un promoteur qui voulait implanter dans cette ville de son comté une usine de jantes en magnésium.

■ Le projet de loi prévoit que les demandes de dézonage et les demandes d'inclusion dans le territoire agricole devront passer par les municipalités, qui adresseront leurs recommandations à la commission. Les promoteurs devront faire la preuve que leurs projets ne peuvent être réalisés ailleurs mais, faute de cette preuve, la commission n'est pas obligée de renvoyer la demande. Une municipalité pourrait aussi recommander d'autoriser un projet industriel en zone verte sur déclaration qu'elle a l'intention de changer son zonage.

■ Si un agriculteur se retrouve coincé par un règlement d'urbanisme, (distance, niveau de bruit, etc.), ses activités n'ont pas préséance sur ce règlement. Il peut alors demander une médiation, dont le projet 1234 établit le principe.

■ Les agriculteurs obtiennent la création de «comités consultatifs agricoles», rattachés au conseil des municipalités régionales de comté. La présence d'agriculteurs y sera obligatoire du fait que ces comités auront mandat d'étude et de recommandation relativement à l'aménagement du territoire et des pratiques agricoles. Mais la loi n'oblige pas les MRC à y faire siéger des représentants

du milieu environnemental même si ce comité aura aussi pour mandat de s'intéresser «aux questions environnementales» liées à l'aménagement du territoire.

■ Le projet de loi fait aussi disparaître le fonds d'aide, qui devait financer les poursuites contre les activités agricoles bruyantes, polluantes ou nauseabondes et, aussi, le commissaire créé pour entendre leurs plaintes en cas de harcèlement. Ces deux institutions avaient en quelque sorte servi de monnaie d'échange pour faire accepter aux agriculteurs les dispositions de la loi 100, en 1989.

Le milieu agricole est fort mécontent de ce projet de loi et le Conseil général de l'Union des producteurs agricoles a décidé, mercredi, de tenter de le faire modifier, à «défaut de quoi nous lui ferons la guerre», a déclaré M. Pierre Gaudet, vice-président de cet organisme syndical.

M. Gaudet explique que «LUPA était parvenue à un accord avec les deux unions des municipalités et des municipalités régionales de comté au sein du comité Oumit, dont le rapport, remis en septembre, traduisait le nouveau consensus entre l'agriculture et le développement municipal. Mais on ne retrouve pas les bases de ce consensus dans le projet de loi 123. Même si la zone verte était autrefois exclusivement réservée à l'agriculture, on acceptait qu'elle y devienne prioritaire à la condition, qu'en plus, la loi protège totalement l'activité agricole, et non plus seulement le territoire. Plusieurs dispositions du projet de loi vont à l'encontre de ce consensus. Cela devra changer ou nous ferons la bataille».

M. Gaudet reconnaît que toutes les réformes de la protection accordée au territoire agricole ont constamment «donné de la corde» aux promoteurs plutôt qu'aux agriculteurs.

PLAINTES Un effet de «backlog»

SUITE DE LA PAGE 1

plus conscients de leur possibilité de porter plainte», avance M. Rémi Lair, président du Bureau du syndic de la Corporation.

Depuis 1980, le nombre de plaintes faites pour inconduite sexuelle d'un médecin oscille en général entre zéro et 15, hormis une pointe qui a dépassé la vingtaine en 1982.

Le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec attribue pour sa part cette hausse notable aux fluctuations normales découlant des plaintes faites plusieurs années après le fait reproché.

«Ca ne veut pas dire que ça va en augmentant. Il y a un effet de «backlog» et de publicité qui joue. Certaines patientes se décident à faire une plainte seulement plusieurs années plus tard», soutient ce dernier.

Des 30 plaintes reçues cette année, une douzaine ont abouti au comité de discipline après avoir fait l'objet d'accusations. Près de la moitié, soit 14, n'ont pas été retenues. Le Dr Suzanne Richer, syndic-adjointe, soutient dans un rapport soumis à la Corporation que plusieurs de ces plaintes étaient liées à des faits remontant aussi loin qu'aux années 70.

«À cela, s'est ajoutée la création d'un groupe de soutien qui aide les personnes abusées sexuellement dans leurs démarches comme plaignantes auprès de la corporation professionnelle concernée», note Mme Richer.

Un survol des quatorze dernières années démontre que

le syndic de la Corporation des médecins a fait enquête dans 162 cas d'inconduite sexuelle, qu'il a porté plainte dans plus de 50 de ces dossiers et qu'une trentaine ont fait l'objet d'une enquête.

Ces plaintes touchent autant les médecins omnipraticiens que les spécialistes. Mais depuis 1988, on observe une augmentation de la sévérité des sanctions imposées aux médecins reconnus fautifs. A cette époque, une étude jurisprudentielle en matière d'inconduite sexuelle pointait du doigt la trop grande clémence du comité de discipline des médecins.

Avant 1988, des avances ou des caresses faites à une patiente exposaient en général le médecin coupable à une simple réprimande. Aujourd'hui, les sanctions vont d'une radiation minimale de cinq à 12 mois. Pour les atteintes déplacées (masturbation) lors d'un examen médical, la sanction oscille entre six mois et deux ans.

Les condamnations pour relations sexuelles avec une patiente ont valu aux médecins reconnus coupables des radiations allant d'un mois à la radiation à vie.

En décembre 1992, un comité sur l'inconduite sexuelle, composé de trois femmes médecins, un psychiatre, un psychologue et d'un permanent, a été formé par la Corporation. Un rapport, contenant des recommandations, sera remis sous peu au conseil d'administration de la Corporation, mais sa teneur ne sera pas nécessairement rendue publique. «Les recommandations serviront d'outil pour élaborer notre propre politique sur l'inconduite sexuelle», a dit le Dr Roy.

Kim Campbell fait son mea culpa

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le leader du Parti conservateur Kim Campbell a fait son mea culpa hier, lors de sa première apparition devant des militants conservateurs.

Devant un millier de personnes réunies pour un sousper-bénéfice, Mme Campbell a déclaré qu'elle acceptait la responsabilité de la défaite des élections du 25 octobre.

«En ce qui a trait à la campagne (...) Il y a eu beaucoup d'erreurs et je sais que je suis responsable de la plupart d'entre elles».

«En tant que leader du parti, j'accepte la responsabilité de notre campagne et de nos pertes», a-t-elle déclaré.

Mais j'accepte également la responsabilité et le défi de reconstruire le parti, a-t-elle ajouté, laissant ainsi entendre qu'elle n'est pas sur le point de démissionner.

En guise de preuve, Mme Campbell a annoncé hier la création d'une commission chargée du renouvellement du parti.

Cette commission devra élaborer un «plan stratégique» devant guider le parti dans les années à venir, a-t-elle indiqué.

La commission étudiera l'organisation du parti, son financement, sa philosophie et ses politiques, a précisé Mme Campbell.

Elle analysera les erreurs de la dernière campagne électo-

rale et les résultats électoraux, les problèmes de communications, de même que le rôle du caucus parlementaire.

Mme Campbell espère que la commission sera mise sur pied en janvier et souhaite qu'elle fasse rapport d'ici juin 1994.

Plus de 1000 personnes, dont plusieurs ex-ministres conservateurs, ont assisté à ce souper-bénéfice à 500\$ le couvert, qui avait été prévu avant les élections du 25 octobre. (On peut facilement parier qu'une bonne partie des billets ont été achetés avant cette date).

Le demi-million de dollars amassés devrait aider les finances du parti qui ne sont pas trop bonnes ces temps-ci, après la cuisante défaite du 25 octobre.

Le parti affiche une dette de 7,6 millions\$, sans parler des remboursements que les candidats défaits doivent faire.

Le chef du parti conservateur a été chaudement applaudi des son arrivée, au son d'une pièce musicale rock de Melissa Ethridge.

Mme Campbell a déclaré que le parti conservateur n'était pas mort et que, parce qu'il était un parti national plutôt qu'un parti régional, il se relèverait.

L'ex-première ministre a également fait savoir qu'il ne faut pas laisser le Québec en dehors du pouvoir à Ottawa.

«Nous n'accepterons jamais que les Québécois soient exclus du pouvoir du pays qu'ils ont fondé», a-t-elle déclaré.

DÉFICIT

Une zone de désastre économique

SUITE DE LA PAGE 1

mots, quelqu'un décidera, dans un premier temps, de charger un intérêt beaucoup plus élevé sur vos obligations ou, encore, refusera de vous prêter.

Le déficit fédéral du Canada pour l'année fiscale 1992-93 fut de 40,5 milliards, soit cinq millions de plus que prévu par l'ex-gouvernement conservateur.

Des hauts fonctionnaires fédéraux affirment par ailleurs que le déficit pourrait atteindre 45 milliards, soit 12 milliards de plus que prévu, durant l'année fiscale 1993-94 qui se terminera en mars prochain.

Par ailleurs, deux firmes américaines ont abaissé la cote de crédit du gouvernement ontarien et de l'Hydro-Québec en raison du déficit grandissant de cette province, si bien que cette hausse ne fera qu'augmenter le coût des nouveaux emprunts et le service de la dette.

M. Douglas a par ailleurs répondu par l'affirmative aux personnes qui lui demandaient si le temps n'était pas venu pour le Canada d'adopter des mesures économiques draconiennes pour réduire sa dette, comme ce fut le cas pour la Nouvelle-Zélande, lorsqu'elle a fait face à une crise majeure, en 1984.

La Nouvelle-Zélande était considérée comme «une zone de désastre en matière économique», en raison des importants déficits accumulés par les gouvernements précédents, lorsque le Parti travailliste a remporté les élections de 1984.

Au pro rata de la population, c'était le pays le plus endetté du monde et les banquiers internationaux refusaient de transiger en dollars néo-zélandais.

M. Douglas et son gouvernement travailliste abaissèrent les impôts sur les particuliers et les compagnies, réduisirent de façon draconienne les dépenses gouvernementales, notamment en coupant dans les subventions à l'agriculture et à l'industrie, restructurèrent certaines entreprises d'Etat et en privatisèrent d'autres, adoptèrent une taxe sur la valeur ajoutée semblable à la TPS, etc.

M. Douglas a admis que ces mesures ont, à court terme, provoqué une augmentation rapide du chômage.

Pourtant, ajoute-t-il, le taux de chômage de son pays est aujourd'hui inférieur à celui du Canada, de la France et d'autres pays industriels qui n'ont pas pris de telles mesures.

Donnez l'espoir qui fait vivre.



LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355